



DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La Municipalité de la commune de Champagne,

agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP),
porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 11 décembre 2025,
le Conseil communal a adopté les préavis municipaux suivants :

Préavis municipal n° 72 (25) : Demande d'adoption du budget communal 2026

Préavis municipal n° 73 (25) : Acquisition de radars pédagogiques mobiles et des travaux
électriques en vue de leur exploitation

Préavis municipal n° 74 (25) : Révision des statuts de l'Association intercommunale en matière
de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois

Les électeurs peuvent consulter ces décisions au bureau du greffe municipal.

Cette décision est susceptible de référendum dans les 10 jours qui suivent le présent affichage (articles 107 à 111 LEDP).

Champagne, le 12 décembre 2025

LA MUNICIPALITE



Commune de
Champagne

Greffé municipal
Rue du Village 1
1424 Champagne

024 436 04 20
champagne@champagne.ch
www.champagne.ch